



L'économie sociale des Pays de la Loire face au vieillissement de ses salariés

Dans l'économie sociale, plus d'un salarié sur cinq est âgé de plus de 50 ans. Les femmes sont de loin les plus nombreuses, mais les hommes, qui occupent plus souvent des postes à forte responsabilité, sont proportionnellement les plus touchés par le vieillissement. Le problème du renouvellement des salariés est majeur car un tiers des postes de direction, d'encadrement ou de coordination est tenu par des salariés de plus de 50 ans. Une transition mal négociée peut donc être préjudiciable pour de nombreuses structures. Les acteurs doivent veiller à maintenir une attractivité des postes en termes de missions mais aussi de conditions d'emploi.

Karine FENIES DUPONT,
Noémie LAGUESTE,
Fabienne MADEC (Cress)
Lionel KERDOMMAREC (Insee)

L'ÉCONOMIE EST CONFRONTÉE au problème des départs en retraite des générations nombreuses du baby-boom. Ces départs en retraite massifs concerneront tout particulièrement l'économie sociale : la part des seniors y est particulièrement importante dans ses secteurs d'intervention. Associations, mutuelles, coopératives et fondations sont les quatre familles de l'économie sociale, dont les activités économiques relèvent principalement des services financiers, de l'éducation, la santé et l'action sociale et des services aux particuliers. Avec le départ des salariés les plus âgés, c'est tout un savoir-faire et une expérience qui risquent de disparaître.

Perspectives d'embauche dans l'économie sociale

En 2008, dans les Pays de la Loire, 21 % des salariés de l'économie sociale ont plus de 50 ans contre 16 % dans le reste de l'économie. Les salariés seniors, c'est-à-dire âgés de plus de 50 ans, sont en proportion plus nombreux dans les mutuelles (23 %) que dans les structures associatives et coopératives (21 %).

Ainsi, dans la région, environ 33 000 salariés de coopératives, de mutuelles, d'associations et de fondations auront dépassé les 60 ans d'ici 2018, soit autant de départs potentiels à la retraite d'ici 10 ans. L'économie sociale pourrait donc constituer un vivier d'emplois non négligeable dans les années qui viennent. L'impact des départs à la retraite des salariés de l'économie sociale est d'autant plus important dans les Pays de la Loire que la place de ce secteur y est plus affirmée qu'ailleurs : la région compte près de 15 000 établissements employeurs dans l'économie sociale, soit plus de 12 % de l'ensemble de l'économie régionale contre 10 % en France de province. Le nombre de salariés la situe en seconde position derrière la région Rhône-Alpes.

La dynamique du vieillissement sur les dernières années est également plus intense dans l'économie sociale qu'ailleurs. Le nombre de salariés seniors a augmenté de 22 % entre 2003 et 2007, contre seulement 14 % dans le reste de l'économie. La part des seniors a ainsi augmenté de 3 points sur la même période, contre une hausse de 1 point dans le reste de l'économie.



L'économie sociale des Pays de la Loire face au vieillissement de ses salariés

Plus de 20 % de seniors dans les principales familles de l'économie sociale

En %	Poids de la famille dans l'économie sociale en termes de salariés	Part des seniors
Association	78	21
Coopérative	18	21
Mutuelle	4	23
Fondation	1	14
Total	100	21

Source : Insee, CLAP 2008, DADS 2008.
Champ : postes de travail au 31 décembre (hors intérimaires et postes annexes).

Ces évolutions annoncent des besoins de renouvellement de main-d'oeuvre conséquents mais également à échéance plus brève que dans le reste de l'économie. Alors que 39 % des salariés seniors de l'économie sociale sont âgés de 56 à 60 ans, cette tranche d'âge ne constitue que 35 % des seniors du reste de l'économie.

Dans l'économie sociale les disparités homme/femme sont accentuées

Dans l'économie sociale, contrairement au reste de l'économie, les femmes sont majoritaires (63 % des salariés) dans l'ensemble des classes d'âge. De ce point de vue, les coopératives se distinguent des autres familles avec une majorité d'hommes, qui s'explique par la diversité des activités économiques de cette composante (production, crédit et agriculture). Cependant, la prédominance des femmes dans l'économie sociale diminue avec l'âge : après 60 ans, l'équilibre entre hommes et femmes est quasiment atteint (53 % de femmes). En particulier, les fins d'activité sont légèrement plus tardives pour les hommes que pour les femmes : 6 % des seniors hommes ont plus de 60 ans contre 4 % pour les seniors femmes. Les conditions d'emploi des hommes et des femmes à des âges avancés diffèrent. Les

hommes se maintiendraient dans l'emploi par choix, dans des métiers qualifiés, souvent d'encadrement : 28 % des salariés seniors hommes de l'économie sociale sont cadres ou chefs d'entreprises contre seulement 7 % pour les seniors femmes. En revanche, ces dernières prolongeraient une activité à faible qualification par nécessité de maintenir un revenu : deux tiers des femmes de plus de 50 ans sont employées ou ouvrières contre un peu plus d'un tiers des hommes de plus de 50 ans. Cette disparité professionnelle entre hommes et femmes entraîne des écarts de salaires particulièrement importants après 50 ans : le salaire horaire net moyen des seniors hommes est de 16 euros contre 12 euros pour les seniors femmes. Ces écarts de salaires sont plus importants que dans le reste de l'économie (15 euros contre 12 euros). En outre, les femmes sont particulièrement concernées par le travail à temps partiel : 70 % des seniors hommes sont à temps complet contre à peine plus de 40 % des seniors femmes.

Des secteurs d'intervention qui concentrent les seniors...

L'enseignement, la santé et l'action sociale sont les secteurs les plus présents dans l'économie sociale et ils représentent les secteurs les plus concernés par le vieillissement de leurs salariés. Ces activités, essentiellement associatives, concentrent 54 % des salariés de l'économie sociale. La part des seniors (23 %) n'y est pas plus élevée que dans le reste de l'économie, mais les effectifs concernés sont très importants : près de six seniors sur dix de l'économie sociale travaillent dans l'enseignement, la santé ou l'action sociale. Les activités financières et d'assurances représentent près de 12 % des emplois de l'économie sociale,

principalement dans les coopératives. Elles comptent également une forte proportion de seniors : 26 % de salariés ont plus de 50 ans, comme dans le reste de l'économie.

...mais des seniors en nombre également dans d'autres activités

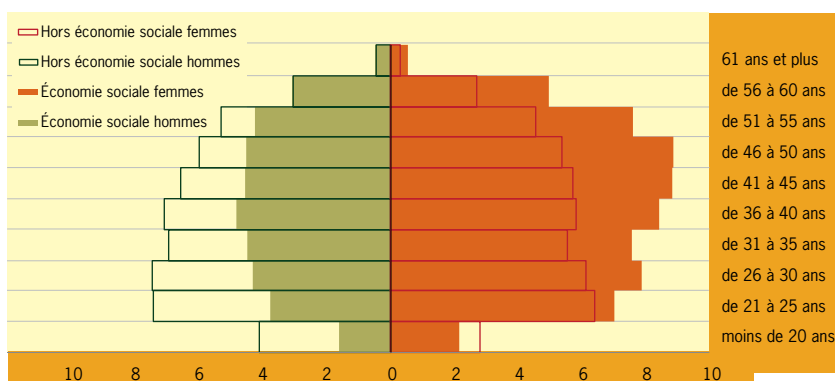
La spécialisation sectorielle de l'économie sociale n'explique cependant pas complètement la place importante qu'y occupent les salariés seniors. Ces derniers y sont mieux représentés que dans le reste de l'économie dans un certain nombre de secteurs importants de l'économie sociale. C'est notamment le cas dans le secteur des autres activités de services autour du monde du spectacle, du sport ou des activités récréatives, mais également pour certaines activités de services à la personne ainsi que diverses activités associatives. Dans le secteur des activités de soutien aux entreprises, la proportion de seniors parmi les salariés de l'économie sociale est supérieure de 6 points à cette même proportion dans le reste de l'économie. Cet écart peut se révéler encore plus important dans d'autres secteurs, toutefois moins présents dans l'économie sociale. Par exemple, le secteur de l'hébergement et de la restauration qui se caractérise généralement par la jeunesse de ses salariés, compte 23 % de seniors dans l'économie sociale (contre 8 % dans le reste de l'économie).

Anticiper les départs des responsables de structures

D'ici 10 à 15 ans, un tiers des postes de direction, d'encadrement ou de coordination de l'économie sociale devra être renouvelé. Ainsi, les besoins à venir en ressources humaines concerneront plus qu'ailleurs les postes qualifiés. La part des plus de 50 ans est en effet particulièrement importante parmi les cadres et chefs d'entreprises : 32 % contre 24 % dans le reste de l'économie. Le recrutement de jeunes salariés formés à ces fonctions ne compensera pas ces départs massifs car ces postes exigent le plus souvent de l'expérience. Anticiper ces renouvellements s'avère un enjeu majeur pour les acteurs de l'économie sociale : la pérennité des structures liées historiquement à leurs dirigeants est en jeu. C'est tout particulièrement le cas pour les structures associatives ligériennes dont les postes de direction présentent des problématiques spécifiques. Celles-ci sont liées à la polyvalence de la fonction de direction et à la forte intégration des principes de l'économie sociale et solidaire qu'il faut

Dans l'économie sociale, la proportion de seniors est plus importante chez les hommes, mais les femmes restent plus nombreuses

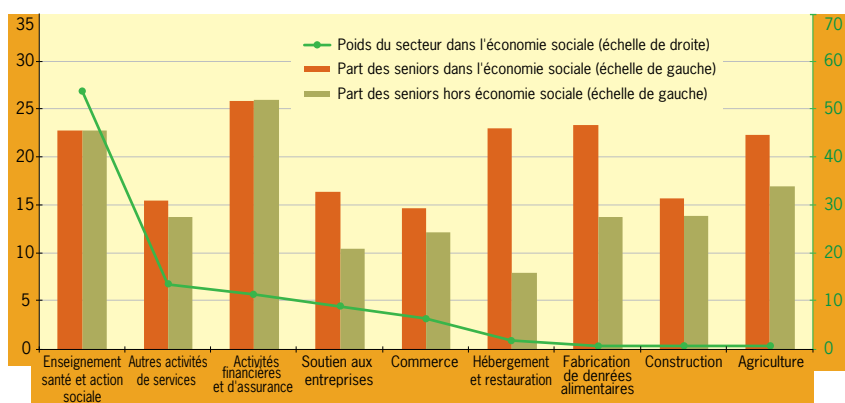
Pyramide des âges des salariés de l'économie sociale et du reste de l'économie (en % de l'emploi total)



Source : Insee, DADS 2008.
Lecture : La pyramide des âges des salariés permet de visualiser de manière simple et immédiate deux types d'information : la répartition par âge de cette population d'une part, les proportions respectives d'hommes et de femmes dans cette même population d'autre part. La pyramide des âges illustre notamment le déséquilibre de la répartition des salariés par âge dans l'économie sociale.

Plus de la moitié des salariés de l'économie sociale exercent dans les secteurs de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale

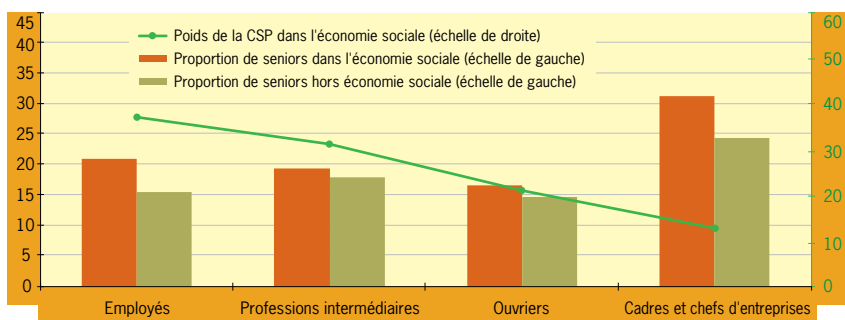
Proportion de seniors par secteur d'activité en 2008 (en %)



Source : Insee, DADS 2008.

Près d'un tiers de seniors parmi les cadres et chefs d'entreprises de l'économie sociale

Proportion de seniors par catégorie socioprofessionnelle en 2008 (en %)



Source : Insee, DADS 2008.

ensuite transmettre. Le départ des dirigeants peut entraîner une fragilisation de la structure concernée. Anticiper ces départs consisterait à mettre en place une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et compétences, dispositif qui implique de développer les possibilités d'évolution de carrière et de mobilité externe.

Un statut souvent précaire pour les jeunes

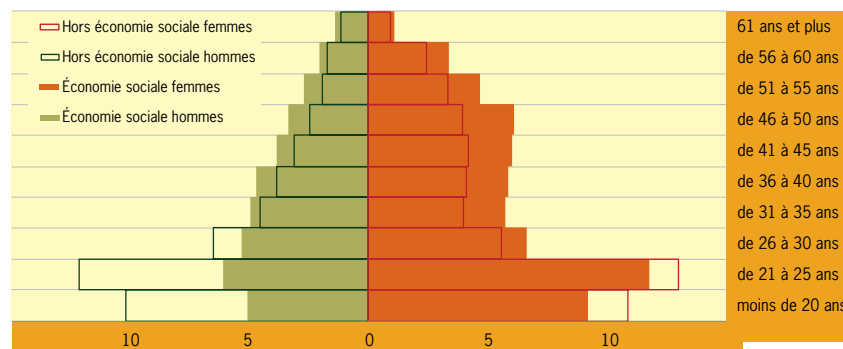
La proportion importante de seniors dans l'économie sociale tient en particulier à l'âge tardif d'embauche, notamment dans les associations : près de 40 % des salariés embauchés dans les associations ont plus de 40 ans contre 27 % dans l'ensemble du secteur privé. L'économie sociale représenterait ainsi une opportunité de nouvelle orientation professionnelle. À l'inverse, un tiers des salariés embauchés dans le secteur privé a moins de 25 ans contre seulement un salarié sur quatre dans l'économie sociale. Les départs en retraite à anticiper pourraient favoriser un rajeunissement du salariat de l'économie sociale.

Cependant, le déficit de jeunes actifs traduit, soit des réticences à confier des missions plus conséquentes aux entrants sur le marché du travail, soit un manque d'attrac-

tivité du secteur. En effet, les deux tiers des jeunes de 21 à 25 ans (85 % des moins de 20 ans) occupent des postes d'employés et d'ouvriers contre 55 % pour les seniors. De plus, les jeunes salariés de l'économie sociale connaissent plus souvent des situations précaires d'emploi. En effet, trois quarts des moins de 20 ans sont en CDD contre un peu plus de 10 % des seniors. Dans le reste de l'économie, seul un tiers des salariés de moins de 20 ans occupent un CDD, contre 6 % des seniors. À l'inverse, si seulement 8 % des salariés de moins de 20 ans occupent un CDI, un tiers des jeunes de 21 à 25 ans sont dans ce cas.

Les emplois occasionnels sont occupés en grande partie par des jeunes

Répartition des salariés en postes occasionnels de l'économie sociale et du reste de l'économie par sexe et âge



Source : Insee, DADS 2008.

Cette proportion d'emplois stables augmente ensuite rapidement avec l'âge, dépassant même les 60 % pour la classe d'âge suivante des 26 à 30 ans. Plus de 80 % des seniors de l'économie sociale sont en CDI. Par ailleurs, si les conditions d'emploi des plus jeunes sur des postes permanents sont globalement moins attractives qu'ailleurs, un grand nombre d'entre eux occupent également des postes dits occasionnels, c'est-à-dire saisonniers, intermittents ou de type emplois secondaires.

Des renouvellements importants dans un contexte de stabilisation de la population active

La population active des Pays de la Loire s'orienterait vers une stabilisation jusqu'en 2020. Les départs à la retraite seront compensés par les arrivées d'actifs. Dans ce contexte, les acteurs de l'économie sociale devront anticiper la transmission des missions assurées par les seniors, dont la proportion va croître. La continuité des activités ne se fera sans doute pas uniquement par le passage de relais aux salariés des classes d'âge précédentes mais elle nécessitera des recrutements en externe. Relever l'attractivité des postes à pourvoir notamment en matière de salaires constituera un atout important pour favoriser ces renouvellements. En effet, les salaires moyens sont inférieurs à ceux du reste de l'économie : les seniors de l'économie sociale perçoivent un salaire horaire net moyen de 13 euros alors qu'il s'élève à 14 euros dans le reste de l'économie.

L'enjeu des prochaines années pour les structures relevant de l'économie sociale est double : anticiper, organiser et accompagner les mutations résultant du renouvellement des postes occupés par les personnes partant à la retraite, notamment dans les petites structures ; promouvoir les métiers de l'économie sociale dans un contexte de départs massifs à la retraite. ■



L'économie sociale des Pays de la Loire face au vieillissement de ses salariés

Définitions

Les résultats de cette étude ne prennent en compte que les **postes non-annexes**, hormis la répartition des **postes occasionnels**. Un poste est considéré comme non-annexe si le volume de travail et le niveau de rémunération associés sont «suffisants». Dans le cas général, si la rémunération annuelle est supérieure à 3 Smic mensuels ou si la durée d'emploi dépasse 30 jours et 120 heures et que le rapport nombre d'heures/durée est supérieur à 1,5, on considère que l'on est en présence d'un poste non-annexe. À l'inverse, un poste occasionnel a une durée sur l'année de moins de 30 jours, de moins de 120 heures ou de moins de 1,5 heure par jour ou une rémunération annuelle inférieure à 3 Smic mensuels.

L'économie sociale

En France, l'économie sociale est couramment définie comme le regroupement des structures économiques qui partagent des principes fondateurs définis dans une charte commune publiée en 1980 : fonctionnement démocratique, liberté d'adhésion, but non lucratif (non appropriation individuelle des excédents financiers, à l'exception des sociétés coopératives), dimension humaine au centre de la finalité des entreprises. Ces principes garantissent une certaine stabilité aux entreprises de l'économie sociale, qui sont ancrées dans une forte dynamique territoriale. Ils permettent également à chaque sociétaire d'avoir une voix égale aux autres (quel que soit son apport financier) notamment lors du choix des orientations prises par sa structure. Le périmètre de l'économie sociale est donc défini par la forme juridique des entreprises, et non par leur domaine d'intervention. La sélection statistique des établissements de l'économie sociale est essentiellement guidée par l'identification de leur appartenance à ces catégories juridiques.

Les structures de l'économie sociale sont classées en quatre grandes familles :

• **les coopératives** : ce sont des regroupements de personnes (consommateurs, salariés ou entrepreneurs) poursuivant des buts économiques, sociaux ou éducatifs communs, par le moyen d'une entreprise, dont le fonctionnement est démocratique et la propriété collective. Au sein d'une entreprise coopérative, ce sont les salariés qui profitent en priorité des résultats, sous forme de participation et d'intéressement, voire de dividendes, et à l'entreprise sous forme de réserves destinées à renforcer ses fonds propres.

• **les mutuelles** : elles regroupent des personnes qui choisissent de répartir collectivement les coûts de la prévention et de la réparation des risques auxquels elles sont soumises. Leur principe fondateur est donc la solidarité. Les mutuelles ont pour ressources principales les cotisations des adhérents. Elles affectent ces ressources à des actions de prévoyance et à l'indemnisation de leurs adhérents victimes de dommages ou de sinistres.

Les mutuelles mènent, notamment au moyen de cotisations versées par leurs membres et dans l'intérêt de ces derniers et de leurs ayants droits, une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide, afin de contribuer au développement culturel, moral, intellectuel et physique de leurs membres et à l'amélioration de leurs conditions de vie.

• **les associations** : la loi de 1901 définit une association comme étant « une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun de façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices ». Les associations représentent la majorité des établissements du domaine de l'économie sociale.

• **les autres acteurs de l'économie sociale** : ils ne comprennent que les fondations, telles que la Fondation santé des étudiants de France ou la Fondation orphelins apprentis d'Auteuil.

Avertissement

Le champ de l'étude correspond à celui des déclarations annuelles de données sociales (DADS), c'est-à-dire les salariés des entreprises privées : les personnels de l'éducation nationale mis à disposition des établissements privés d'enseignement sont exclus. Une conséquence en est une sous-estimation du nombre de cadres dans les associations, dont font partie ces établissements.

Sources

CLAP : Connaissance locale de l'appareil productif

CLAP est un système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchands et non marchands.

DADS : Déclaration annuelle de données sociales

La déclaration annuelle des données sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs, y compris les administrations et les établissements publics, fournissent annuellement et pour chaque établissement, la masse des traitements qu'ils ont versés, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés indiquant pour chacun, le montant des rémunérations salariales perçues.

Le champ de l'exploitation des DADS par l'Insee couvre actuellement l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, à l'exception des agents des ministères, titulaires ou non, des services domestiques (division 97-98 de la NAF révision 2) et des activités extraterritoriales (division 99 de la NAF révision 2).

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Paul FAUR

RÉDACTEUR EN CHEF

Sylvain DUVERNE

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION ET CONTACT PRESSE

Clémence CULY
Charlotte RIEGL

MISE EN PAGE

NYL communication

IMPRIMEUR

NYL communication

Photo : Fotolia
Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2011
ISSN 1633-6283
© INSEE Pays de la Loire - Février 2011

INSEE Pays de la Loire

105, rue des Français Libres

BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Tél. : 02 40 41 75 75 - Fax : 02 40 41 79 39

Informations statistiques au 09 72 72 4000

pour le prix d'un appel local.

Pour en savoir plus

L'emploi dans l'économie sociale, bilan national et régional 2009,
Recherches et Solidarités, septembre 2010.

L'économie sociale et solidaire dans les Pays de la Loire, Bilan de l'emploi 2009,
Les Publications de l'Observatoire de l'économie sociale et solidaire des Pays de la Loire, n°11, octobre 2010.

Les seniors et l'emploi dans les entreprises de l'économie sociale et solidaire en Basse-Normandie,
Chambre régionale de l'économie sociale de Basse-Normandie, septembre 2009.

L'emploi des seniors en Pays de la Loire : enjeux et perspectives,
Dossier n°37, Insee Pays de la Loire, juin 2010.

Atlas de l'économie sociale et solidaire en France et dans les régions,
Conseil national des Chambres régionales de l'économie sociale, septembre 2009.

Économie sociale et solidaire dans les Pays de la Loire,
Dossier n°15, Insee Pays de la Loire, octobre 2005.

Regards sur... l'économie sociale et solidaire en Île-de-France,
Insee Île-de-France, octobre 2010.